



## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

### **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N° 000007 /AAONO/CNKA/SG/CIPM/2024 DU 22 MAI 2024**

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE  
LECTURE A LA BIBLIOTHEQUE DE NGUELEMENDOUKA, DEPARTEMENT DU  
HAUT-NYONG, REGION DE L'EST**

➤ **FINANCEMENT : BIP MINAC – 2024 / IMPUTATION : 58 14 148 03 641236 464211 526**

#### **1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :**

Dans le but de développer ses infrastructures, le Maire de la Commune de NGUELEMENDOUKA lance pour le compte de sa Commune, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'Urgence pour **L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA SALLE DE LECTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE A NGUELEMENDOUKA.**

#### **2. CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Les travaux comprennent notamment :

- L'installation du chantier et travaux préliminaires
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les élévations ;
- La charpente-couverture ;
- Les revêtements durs ;
- La menuiserie bois, métallique;
- La peinture ;
- Électricité ;
- La plomberie ;
- Les VRD

#### **3. DELAI D'EXECUTION**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres, est de **Deux (02) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les travaux.

#### **4. ALLOTISSEMENT**

Les travaux sont répartis en un seul lot.

#### **5. COÛT PREVISIONNEL**

Le coût prévisionnel des prestations est de **FCFA.10.000.000.TTC**

#### **6. PARTICIPATION ET ORIGINE**

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

#### **7. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la MAIRIE DE NGUELEMENDOUKA, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de **Cinquante mille francs CFA (50.000.FCFA)** payable à la Recette municipale de NGUELEMENDOUKA.

## 8. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la MAIRIE DE NGUELEMENDOUKA (Secrétariat Général), au plus tard le **17 JUIN 2024** à 10 heures précises et devra porter la mention suivante :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
N° \_\_\_\_\_ /AONO/CNKA/SG/CIPM//2024 DU \_\_\_\_\_ POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE LECTURE A LA DE NGUELEMENDOUKA, DEPARTEMENT DE NGUELEMENDOUKA  
NYONG, REGION DE L'EST  
"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"



## 9. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission au montant de 2% du montant prévisionnel, délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable **quatre-vingt-dix jours (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront impérativement être produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

**Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.**

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

## 10. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de réunion de la Mairie de Nguélémeidouka, le **17 JUIN 2024** à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Nguélémeidouka, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

## 11. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

### A. Critères éliminatoires :

#### a. Offre Administrative

- 1) Absence de la Caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

#### b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.
- 3) Sous-détail des prix unitaires incomplet à plus de 10%.

#### c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tache quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Quantités de matériaux entrant dans la constitution des prix erronées, en rapport aux dispositions du Bordereau des Prix Unitaires et du Cahier des Clauses Techniques Particulières, dans plus de 20 % des sous-détails.

**N.B :** Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

### B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière \_\_\_\_\_ Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise \_\_\_\_\_ Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet \_\_\_\_\_ Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement \_\_\_\_\_ Oui/Non

5) Le matériel et les équipements essentiels \_\_\_\_\_ Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

## 12. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix jours (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 13. CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un **montant de 2%** du montant prévisionnel du Lot, délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

## 14. DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution est de **Deux (02) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

## 15. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins-disante.

## 16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Nguélemendouka, aux numéros de téléphones : 699 87 57 45 / 679 17 01 15.

NGUELEMENDOUKA, le **22 MAI 2024**

*Le Maire, Maître d'Ouvrage*

(Autorité Contractante)



**ALEX MIMBANG**

Ampliations :

- ✓ PREFET/HN
- ✓ ARMP (INSERTION JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/HN
- ✓ DDMINEPAT/HN
- ✓ DDMINAC/HN
- ✓ CIPM-CNKA ;
- ✓ SG/CNKA ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ CHRONO/ARCHIVES.